



Réf. Farde e-Assemblées : 2262435

N° OJ : 66

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019

Objet : Subside complémentaire Sport 2019 à l'asbl Brussels Major Events.- Montant : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Brussels Major Events pour l'organisation de l'événement "Hello Summer";

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside d'un montant total de 10.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de l'asbl Brussels Major Events comme subside complémentaire pour l'organisation de l'événement "Hello Summer";

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :